



**Conseil Économique
et Social**

Distr.
GÉNÉRALE

E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/1/Add.1
19 avril 2002

FRANÇAIS
Original: ANGLAIS

COMMISSION DES DROITS DE L'HOMME
Sous-Commission de la promotion et de
la protection des droits de l'homme
Cinquante-quatrième session
Groupe de travail sur les minorités
Huitième session
27-31 mai 2001

ORDRE DU JOUR PROVISOIRE ANNOTÉ

Note du Secrétaire général

Introduction

1. La création du Groupe de travail sur les minorités a été recommandée par la Sous-Commission de la lutte contre les mesures discriminatoires et de la protection des minorités dans sa résolution 1994/4 du 19 août 1994 et autorisée par la Commission des droits de l'homme dans sa résolution 1995/24 du 3 mars 1995, par laquelle elle invitait la Sous-Commission à examiner, à titre prioritaire, les moyens de promouvoir et protéger efficacement les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques, tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques adoptée le 18 décembre 1992. À cette fin, elle autorisait la Sous-Commission à créer un groupe de travail intersessions. Cette initiative a été par la suite approuvée par le Conseil économique et social dans sa résolution 1995/31 du 25 juillet 1995. Par sa décision 1998/246 du 30 juillet 1998, le Conseil économique et social a reconduit le mandat du Groupe de travail afin qu'il tienne une session de cinq jours ouvrables tous les ans.
2. La huitième session du Groupe de travail doit avoir lieu à l'Office des Nations Unies à Genève du 27 au 31 mai 2002.

1. Adoption de l'ordre du jour

3. L'ordre du jour provisoire de la huitième session du Groupe de travail, publié sous la cote E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/1, comprend des points relatifs à la promotion des droits des personnes appartenant à des minorités tels qu'ils sont énoncés dans la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques. Au paragraphe 9 de sa résolution 1995/24, la Commission des droits de l'homme a prié le Groupe de travail, en priorité:

a) D'examiner la promotion et le respect dans la pratique de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques;

b) D'examiner les solutions possibles aux problèmes intéressant les minorités, y compris la promotion de la compréhension mutuelle entre les minorités et les gouvernements et entre les minorités elles-mêmes;

c) De recommander l'adoption, le cas échéant, de nouvelles mesures propres à assurer la promotion et la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques.

4. Conformément au paragraphe ci-dessus, le Groupe de travail a décidé d'examiner, à sa présente session, les questions ci-après dans l'ordre suivant: promotion et respect dans la pratique de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques; solutions possibles aux problèmes intéressant les minorités, y compris la promotion de la compréhension mutuelle entre les minorités et les gouvernements et entre les minorités elles-mêmes; recommandation concernant l'adoption, le cas échéant, de nouvelles mesures propres à assurer la promotion et la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques; rôle futur du Groupe de travail et questions diverses.

2. Organisation des travaux

5. À sa sixième session, le Groupe de travail a décidé de rationaliser l'ordre du jour comme suit: trois séances seraient consacrées au point 3 a) de l'ordre du jour, trois séances au point 3 b) et trois séances au point 3 c) (voir E/CN.4/Sub.2/2000/27, par. 115).

3 a) Examen de la promotion et du respect dans la pratique de la Déclaration sur les droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

Manuel sur les minorités

6. La version anglaise du *Guide des minorités des Nations Unies* a été publiée et est également disponible sur le site Internet du Haut-Commissariat aux droits de l'homme (<http://www.unhchr.ch/html/racism/01-minoritiesguide.html>). Des versions du Guide sont en cours de préparation dans les cinq autres langues officielles.

Collecte de renseignements concernant les minorités

7. Conformément à la résolution 2001/55 de la Commission des droits de l'homme, la Haut-Commissaire aux droits de l'homme a adressé une note verbale à des États Membres de l'Organisation des Nations Unies et à des États observateurs à l'ONU ainsi qu'à des organisations intergouvernementales et à plusieurs organisations non gouvernementales dotées du statut consultatif auprès du Conseil économique et social, leur demandant leurs vues sur la façon d'assurer au mieux la protection des droits des personnes appartenant à des minorités. Le texte des réponses reçues jusqu'en février 2002 est publié sous la cote E/CN.4/2002/91/Add.1 et Add.2.

3 b) Examen des solutions possibles aux problèmes intéressant les minorités, y compris la promotion de la compréhension mutuelle entre les minorités et les gouvernements et entre les minorités elles-mêmes

et

3 c) Recommandation concernant l'adoption, le cas échéant, de nouvelles mesures propres à assurer la promotion et la protection des droits des personnes appartenant à des minorités nationales ou ethniques, religieuses et linguistiques

Mise en place de réseaux régionaux et promotion de la coopération régionale

8. À sa septième session, le Groupe de travail a pris note avec satisfaction des séminaires régionaux qu'il est prévu d'organiser concernant la mise en œuvre de la Déclaration. À ce sujet, un troisième séminaire régional sur le multiculturalisme en Afrique s'est tenu à Gaborone du 18 au 22 février 2002. Le rapport du séminaire porte la cote E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/4.

9. Deux rencontres portant sur les questions intéressant les personnes d'ascendance africaine ont eu lieu. L'Association canadienne des études africaines a organisé à Montréal, Canada, du 27 au 30 septembre 2001, la Conférence sur les droits des minorités d'ascendance africaine dans les Amériques. Le rapport de la Conférence est publié sous la cote E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/WP.2. Le Haut-Commissariat aux droits de l'homme a organisé un séminaire régional sur les descendants d'Africains qui s'est tenu à La Ceiba, Honduras, du 21 au 24 mars 2002. Le rapport du séminaire porte la cote E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/5.

Droit des minorités de participer effectivement à la société dont elles font partie

10. Le Groupe de travail a retenu comme thèmes devant faire l'objet d'un examen approfondi à sa huitième session les questions suivantes: a) Poursuite de la réflexion sur des solutions axées sur l'intégration et l'autonomie en ce qui concerne la protection des minorités dans les sociétés multiculturelles; b) Examen centré sur les politiques nationales de développement, la coopération internationale pour le développement et les droits des minorités (voir E/CN.4/Sub.2/2001/22, p. 42, par. 4). Le Groupe de travail a chargé M. Asbjørn Eide d'établir un document sur le premier thème (E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/3). Des documents de travail concernant les solutions axées sur l'intégration et l'autonomie ont également été établis par M. Tom Hadden (E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/WP.5) et par le Centre danois pour les droits de l'homme (E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/WP.4). Un document de travail sur la jurisprudence existant

en la matière à l'échelon régional a également été établi par M. Geoff Gilbert (E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/WP.6). En outre, le Groupe de travail sera saisi du document de travail sur les questions relatives au développement établi par le Minority Rights Group International (E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/WP.2).

11. À sa septième session, le Groupe de travail a pris note du séminaire international sur la coopération pour une meilleure protection des droits des minorités qui devait se tenir les 1^{er}, 2 et 5 septembre 2001 à Durban, Afrique du Sud, conformément à la résolution 2000/52 de la Commission des droits de l'homme et à la décision 2000/269 du Conseil économique et social. Le séminaire a bien eu lieu et le rapport du séminaire porte la cote E/CN.4//2002/92.

12. À l'invitation du Gouvernement de la République de Maurice, le Groupe de travail a effectué sa première mission de pays à Maurice, du 7 au 10 septembre 2001. Le rapport de la mission porte la cote E/CN.4/Sub.2/AC.5/2002/2.

4. Le rôle futur du Groupe de travail

13. À sa septième session, le Groupe de travail a examiné les questions suivantes: nécessité de conserver dans ses grandes lignes la structure de l'ordre du jour, tout en s'efforçant à chaque session de mieux centrer le débat; question de l'établissement d'une base de données; politiques à adopter concernant la diffusion de documents de travail sur le site Internet; et organisation de séminaires régionaux.

5. Questions diverses

14. Au titre de ce point, les membres du Groupe de travail pourront examiner diverses questions relevant du mandat et des activités du Groupe.
